

## François ZABBAL \*

Monsieur le Recteur,  
Mesdames et Messieurs,

Je voudrais dire rapidement, sans entamer le temps précieux imparti aux interventions, combien je suis heureux de représenter ici, aujourd'hui, l'Institut du Monde Arabe, et combien il importe que se poursuive la collaboration entre notre Institut et l'Université Saint-Joseph, notamment sa Faculté de droit et son Centre d'études des droits du monde arabe, collaboration dont c'est ici le premier jalon.

A l'origine de toute collaboration institutionnelle, il y a bien entendu, les hommes. Sans les volontés, les affinités, les efforts des individus, rien ne peut se bâtir, mais sans la convergence d'intérêts des institutions, rien ne peut se poursuivre. Ainsi donc un précédent directeur général de l'IMA, Mohamed Bennouna, juriste de formation, fut convié par Monsieur Eric Canal-Forgues à l'inauguration du CEDROMA. L'idée d'une collaboration naquit alors et on posa le principe d'un colloque en deux volets, l'un à Beyrouth, consacré aux rapports entre «Droits et religion», l'autre à Paris, sur «Etat et religion». Ce dernier, monté par nous avec la participation du CEDROMA, se tiendra à Paris à l'automne prochain.

Le départ des deux initiateurs appelés à d'autres responsabilités aurait pu signifier l'arrêt de toute collaboration, comme c'est souvent le cas. Il n'en fut rien ! L'appui constant du Recteur Sélim Abou nous fut précieux et décisif, et je le remercie de sa confiance. Le directeur du CEDROMA, le Professeur Hage Chahine mit tout en œuvre avec ses collaborateurs pour concrétiser notre accord, aujourd'hui entériné par un protocole qui ne restera pas, je l'espère, lettre morte.

Voilà pour les hommes. Quant aux institutions, il me suffit d'en évoquer un seul volet, celui qui touche à l'IMA. Car l'Université Saint-Joseph a plus d'un titre pour traiter des questions de droit, de politique et de religion. Cette vénérable institution universitaire, l'une des plus anciennes du monde arabe, faisait partie de ce triangle de production du droit qu'étaient la Faculté d'Alger, l'Ecole de droit du Caire et l'USJ. Tous les juristes qui ont compté en France, tout le droit comparé français, lui sont redevables de quelque chose.

Mais que vient faire là l'Institut du monde arabe ? Direz-vous. Nous avons avec le droit une vieille intimité. Il me suffit d'évoquer ici une collaboration annuelle depuis dix ans avec l'Ecole nationale de la magistrature en France et avec l'Institut des Hautes Etudes sur la Justice dont un membre, Monsieur Thierry Pech est présent parmi nous, de nombreux colloques sur le droit dont un sur « Le juge et le jugement dans le monde arabe ». Il est vrai que nous n'avons pas vocation de recherche ou d'enseignement, mais celle d'être une tribune de réflexion et d'échange. Et bien des choses passent par le droit. Vous le savez mieux que moi.

---

\* Représentant l'Institut du Monde Arabe (Unités Débats et Rencontres) .